

INFORMATION INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2019-2020

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

ETAPE 1 : Paiement de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) – montant 2019/2020 : 91€, sur le portail MesServices.etudiant.gouv.fr et récupération de l'attestation (version papier ou électronique)

ETAPE 2 : Inscription dans votre année d'étude via votre ENT **A PARTIR DU 08 JUILLET 2019 – 14 HEURES**
(Interruption du service du 25/07 au 26/08)

- **BOURSIERS & NON BOURSIERS : PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION EN LIGNE PAR CARTE BANCAIRE**

Pour vous connecter à l'ENT : <http://ent.univ-amu.fr/>

- **Votre identifiant de connexion (login)** est composé de la 1^{ère} lettre de votre nom, suivi de votre numéro étudiant
- **Votre mot de passe initial** est votre numéro national (INE) en lettres minuscules
- Vous pouvez retrouver ces informations sur votre certificat de scolarité
- Après identification : aller dans l'onglet **Scolarité** - Menu **Réinscription**

ETAPE 3 : Pour les primo-arrivants (DFGSO2): Prise d'un RDV en scolarité via l'application ERIS
<https://eris.univ-amu.fr/Eris/>

- **ATTENTION : Plus de rdv présentiel pour les O3 – O4 – O5 et O6.**

ETAPE 4 : Finalisation de votre inscription

- Pour les O3 – O4 – O5 et O6 : **OBLIGATION** de télécharger les pièces justificatives via l'ENT.
- Pour les primo-arrivants : **OBLIGATION** de télécharger les pièces justificatives & RDV en scolarité avec les pièces suivantes :
 - Carte d'étudiant pour mise à jour
 - Attestation d'acquiescement ou d'exonération de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
 - Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'étudiant pour l'année universitaire en cours

En plus des documents cités plus haut, les étudiants admis en passerelle ou par transfert, doivent compléter leur dossier par les pièces suivantes :

- Original et copie d'une pièce officielle d'identité avec photo en cours de validité : CNI ou passeport ou permis de conduire
- Formulaire « Cession du droit à l'image » (IA Web)
- Original et copie de l'attestation de recensement et de la journée Défense et Citoyenneté (ex journée d'appel à la défense)
- Original et copie du relevé des notes du baccalauréat ou du diplôme du baccalauréat

En plus des documents cités plus haut, les étudiants en O6 doivent compléter leur dossier par la pièce suivante :

- Attestation de responsabilité civile et professionnelle (obligatoire)